



Monsieur le Président
PAYS RHIN-BRISACH
16 rue de Neuf-Brisach
BP 20045
68600 VOLGELSHEIM

Copie : RH
CG

Affaire suivie par : Aline COLLAINÉ
Chargée d'études
☎ 03 69 77 67 41
✉ aline.collaine@mulhouse-alsace.fr

Réf. : D20-000170

Le 30 janvier 2020

**Objet : Avis sur le PLUi arrêté de la Communauté de
Communes Pays Rhin-Brisach**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la révision de votre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, vous avez notifié à m2A par courrier reçu le 5 novembre dernier votre projet de PLUi arrêté. En tant que Personne Publique Associée à l'élaboration des PLU, m2A a procédé à son examen au regard de ses compétences.

Après analyse des dispositions proposées, m2A émet, un avis favorable avec réserve vis-à-vis des surfaces de vente autorisées pour les villages-relais. En effet, votre PLUi comporte une OAP thématique commerce dans laquelle vous exposez votre stratégie pour les futures implantations commerciales et les extensions des commerces existants. Conformément aux orientations du SCOT Colmar Rhin Vosges vous autorisez, dans les villages-relais, la création de surfaces de vente ne dépassant pas 700 m². Or dans les objectifs chiffrés, le plafond pour la création de commerce pour ces communes est de 2000m² de surface de vente pour les achats quotidiens, ce qui est incohérent.

Le SCOT de la Région Mulhousienne autorise, pour les communes bourgs relais dont Ottmarsheim fait partie, 800 m² de surface de vente dans les pôles de proximité qui correspondent globalement aux villages relais de votre PLUi. La possibilité de créer un commerce de 2000m² dans une commune en limite de m2A engendrerait un effet frontière dommageable pour le secteur.



Il est ainsi demandé de confirmer la surface de vente de 700m² applicable aux villages-relais restituant ainsi la cohérence globale de votre projet et d'assurer une bonne harmonie avec les règles en vigueur sur le territoire limitrophe qui est le nôtre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Conseiller communautaire délégué
aux documents de cohérence territoriale

Rémy NEUMANN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name Rémy Neumann.